



[Auteurs](#) | [Centres de recherche](#) | [Disciplines et Collections](#) | [Projets](#)



[Accueil](#)

>

[En savoir plus](#)

[Recherche avancée](#)

[En savoir plus](#)

[En savoir plus](#)
[Aspects juridiques](#)
[Contact](#)
[Moissonnage](#)

Conditions d'utilisation de l'archive ouverte de Sciences Po (tous utilisateurs) :

Toute personne peut, sans avoir à demander l'autorisation de l'auteur ou de l'ayant droit, à des fins d'usage privé, dans la mesure justifiée par le but non lucratif poursuivi, lire, télécharger ou reproduire sur papier ou sur tout autre support, les articles ou des fragments d'autres œuvres contenues dans l'archive ouverte de Sciences Po. Toute autre utilisation non visée par les présentes règles nécessite l'autorisation de l'auteur de l'œuvre ou de l'ayant droit. L'utilisateur doit citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou l'ayant droit.

Conditions de dépôt dans l'archive ouverte de Sciences Po (communauté académique de Sciences Po)

Les droits accordés à Sciences Po pour la diffusion de vos publications dans l'archive ouverte de Sciences Po ne sont pas exclusifs. Vous demeurez libre, une fois votre document déposé dans l'archive ouverte de Sciences Po, de disposer de votre document, et de le soumettre, si vous n'êtes pas lié à un éditeur ou à un autre titulaire des droits ou si ceux-ci vous autorisent à réexploiter le document, à des éditeurs ou à d'autres dépôts.

Vous accordez à Sciences Po le droit non-exclusif, pour la durée de la protection légale, de diffuser votre document dans l'archive ouverte de Sciences Po, ce qui signifie que :

- vous êtes l'auteur et vous détenez les droits d'auteur ou vous avez reçu explicitement de l'auteur une autorisation de diffusion dans une archive ouverte ;
- ou vous avez obtenu auprès des titulaires du droit d'auteur (éditeurs, institutions, co-auteurs) une autorisation de diffusion dans une archive ouverte ;
- le document est original et n'enfreint pas, à votre connaissance, les droits d'auteur détenus par autrui.
- Sciences Po décline toute responsabilité pour le cas où la diffusion de ce document entraînerait une quelconque violation des droits d'auteur détenus par autrui, ainsi que pour les éventuelles erreurs, omissions et infractions que pourrait présenter le document. De même Sciences Po ne sera pas tenu d'agir à l'encontre d'éventuels contrefacteurs.

Par cette autorisation, Sciences Po est habilité à :

- archiver, reproduire et diffuser le document (ainsi que la référence du document et son résumé) dans l'archive ouverte de Sciences Po, à des fins non-commerciales découlant de sa mission universitaire ;
- faire migrer le document vers un autre système, voire le convertir dans un autre format afin d'en garantir une visibilité et une accessibilité pérennes.

Avertissement :

Si en dépit du soin apporté à la conservation des documents, l'un d'eux venait à se perdre ou à être altéré, Sciences Po ne verra pas sa responsabilité engagée.

Pour en savoir plus sur la position des éditeurs relative aux archives ouvertes, vous pouvez consulter la base de données [RoMEO](#)

© Copyright 2017, [Sciences Po](#)
 Powered by Spire v2.4.8 b.18888

[En savoir plus...](#)